

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 25 mai 2018

**Présents** : Mesdames - Hoda SAYER - Sylvie FUMEY - Chantal VAUDOUR –Micheline TONIUTTI  
Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - François CHARMY -  
Denis BEAUSEIGNEUR - Eric COULON

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mesdames Danielle IDELON - Sophie LAMBOLEY – Laurence COURBOILLET -  
Messieurs Eric ANSART – Jean-Yves DRODE

**Procurations** : Jean-Yves DRODE donne procuration à Chantal VAUDOUR  
Sophie LAMBOLEY donne procuration à Sylvie FUMEY  
Danielle IDELON donne procuration à Denis BEAUSEIGNEUR  
Eric ANSART donne procuration à Christian HOUILLE

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018.
2. Avant-projet définitif du Bâtiment multi-accueil présentation des bureaux d'études
3. Modification simplifiée n° 2 du PLU
4. Informations et questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2018**

le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2018 n'ayant pas été joint à la convocation, le maire Christian HOUILLE propose d'en voter l'approbation lors du conseil municipal du 1er juin 2018  
Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

## 2. Avant-Projet Définitif (APD) de la salle Multi-accueil

Le maire donne la parole à Monsieur MOSIMANN du cabinet BEJ qui présente l'avant-projet définitif de la salle multi-accueil.

Les cabinets d'études spécialisés interviennent tour à tour pour expliquer et répondre aux questions des conseillers.

Après discussion et délibération le conseil municipal adopte à la majorité :

- L'Avant-Projet Définitif (APD)
- L'estimation du coût de l'opération, soit 682 690 €

Pour	Contre	Abstention
13	0	1

## 3. Modification simplifiée du PLU : suppression de l'emplacement réservé N°3

Ce point a été présenté lors du Conseil municipal du 25 mai 2018. Le maire rappelle la situation et précise que l'erreur de positionnement de l'emplacement réservé N° 3 est de la responsabilité de la DDT, de la commune et du cabinet d'études CLOG et NUNINGER ayant réalisé les documents du PLU de 2013. Il a été demandé à ce cabinet de réaliser l'étude et de fournir les documents relatifs à la modification simplifiée n° 2 du PLU qui conduira à la suppression de l'emplacement réservé N°3.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager la procédure de modification simplifiée du PLU afin de supprimer l'emplacement réservé N°3.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

## 4. Informations et questions diverses :

Mme IDELON envoie au Conseil Municipal le message par mail suivant :

**« L'ordre du jour du CM comporte la modification simplifiée du PLU. J'espère qu'elle règlera le problème d'une partie de notre terrain placée en zone constructible et passée, sans raison et sans information, en zone non constructible. Ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises et notamment lors d'un CM.**

***Par ailleurs, un de mes voisins s'interroge sur la composition et la dangerosité des produits chimiques répandus par un agriculteur sur le champ situé en bout de la rue des sorbiers et ce dès 5h du matin.***

***Y a t-il possibilité d'obtenir des renseignements à ce sujet ? »***

Le Maire indique qu'il a déjà répondu à Monsieur et Madame IDELON et que le nécessaire sera fait dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours.

Monsieur COULON précise que le problème posé nécessiterait une modification simplifiée de droit commun qui durerait de un ou deux ans, c'est-à-dire la durée de la révision de notre PLU.

Concernant le deuxième questionnement de Madame IDELON, le maire indique que, si pour les collectivités locales les produits phytosanitaires sont interdits (si ce n'est dans les cimetières par exemple), ils restent néanmoins utilisables pour les agriculteurs.

Le Maire prend toutefois la demande en considération et se renseignera auprès des organismes compétents en la matière.

La séance est levée à 22h 50

## Délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2018

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2018/04/01	Approbation de l'APD de la salle multi-accueil	Pour : Contre : Abstention :	13 00 01
N° 2018/04/02	Modification simplifiée du PLU N°2 : Suppression de l'emplacement réservé N°3	Pour : Contre : Abstention :	14 00 00

## Séance du 25 mai 2018

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	<b>Absente excusée</b>	
	Madame Micheline TONIUTTI		
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON	<b>Absente excusée</b>	<b>Donne procuration à Denis Beauseigneur</b>
	Madame Sophie LAMBOLEY	<b>Absente excusée</b>	<b>Donne procuration à Sylvie FUMEY</b>
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	<b>Absent excusé</b>	<b>Donne procuration à Christian HOUILLE</b>
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE	<b>Absent excusé</b>	<b>Donne procuration à Chantal VAUDOUR</b>

